

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



# MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

M22- 0041112

Conseil  
A 74291

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2257

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OUAÏD HOUR

Date de naissance :

01/01/54

Adresse :

73 Avenue n°8 La ferme 1

Tél. :

63614585

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation :

09/08/2023

Nom et prénom du malade :

OUAÏD HOUR

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

07 SEP 2023

Affection longue durée ou chronique :

ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 29/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

M22-0041112

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/08 2023	CS + per Mal w Kx5 = proch wki CO + TO		250,00 DCH 100,00 DCH	Dr. Sadi Rokha Ophtalmologie et Chirurgie des Yeux Maladies et Prothèses Dentaires Dr. Khorribga Plate de la Justice Casablanca

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
		AM PC IM IV	
VIEILLEUR D'OPTICIEN D'ADHERENT	18/08/2023	10000 F VIEILLEUR	50000

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**ODF PROTHÉSES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca le 18/8/2023

# FACTURE 349/023

M..... AL ACHOUR S.A.L.H.....

1	Monture .....	1000,
2	Verre Torique sphérique	
	Orga-minérale Ø <i>progressif</i>	4000,
	D: +1,00 (-0,25 x 50)	
	D: +3,00 (-0,25 x 60) <i>ADD: +2,00</i>	
	Nomenclature .....	
	TOTAL	5000,

Arrêtée la présente facture à la somme de *Cinq Mille Dirhams*

*VIEEN VOIR*  
OPTIQUE Moustakbal, Imm A86, N° 2 Sidi Maarouf - Casablanca  
LOT 20% Inclus (VAT)  
SIDI MAAROUF CASABLANCA  
Tél: 0522 97 49 37  
N° 2 Imm. A86 Casablanca  
Tél: 0522 97 49 37

Lotissement Moustakbal, Imm A86, N° 2 Sidi Maarouf - Casablanca  
RC: 359672 /Patente:n°36142568 /IF: 50742568/ICE: 001031480000001  
Tél.: 0522 97 49 37

# Dr. Saadi Rokia

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabisme - Lentilles de contact

Laser - Angiographie . O.C.T

Diplômée de la Faculté de Médecine de Toulouse

Ancienne Ophthalmologiste

à l'Hôpital des Spécialités - Rabat

Ex Chef de service d'Ophthalmologie à l'Hôpital

Moulay Youssef de Casablanca ( ex Sofi )

Tel : 05 22 44 04 09 - Fax : 05 22 44 45 84



# الدكتورة رقية السعدي

إختصاصية في أمراض و جراحة العيون

حول العين

أشعة الليزر - تصوير شبكة العين

خريجة كلية الطب بتولوز

طبيبة مستشفى الإختصاصات بالرباط سابقا

رئيسة مصلحة العيون بمستشفى مولاي يوسف  
بالدار البيضاء ( الصوفي سابقا )

الهاتف : 05 22 44 45 84 - 05 22 44 04 09 - الفاكس :

Casablanca, le : 09/08/2023 الدار البيضاء، في:

OUACHOUR.  
SALAH

l'œil est à la consommation  
à la pachymétrie de +10  
soit  $K_{10} = 1200$

Dr. Saadi Rokia  
Ophthalmologue  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
8, Bd. Khouribga Place de la Victoire  
Zaïme Etage 2 - Casablanca  
N° 11 Code Postal 20110 - Casablanca

8. شارع خريبكة - ساحة النصر - الطابق الثاني - رقم 11 - الرمز البريدي 20110 - الدار البيضاء  
8, Bd Khouribga - Place de la Victoire 2<sup>ème</sup> étage - N° 11 Code Postal 20110 - Casablanca

# Dr. Saadi Rokia

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabisme - Lentilles de contact

Laser - Angiographie . O.C.T

Diplômée de la Faculté de Médecine de Toulouse

Ancienne Ophtalmologiste

à l'Hôpital des Spécialités - Rabat

Ex Chef de service d'Ophtalmologie à l'Hôpital

Moulay Youssef de Casablanca ( ex Sofi )

Tel : 05 22 44 04 09 - Fax : 05 22 44 45 84



# الدكتورة رقية السعدي

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

حول العين

أشعة الليزر - تصوير شبكة العين

خريجة كلية الطب بتولوز

طبيبة مستشفى الاختصاصات بالرباط سابقا

رئيسة مصلحة العيون بمستشفى مولاي يوسف

بالدار البيضاء ( الصوفي سابقا )

الهاتف : 05 22 44 45 84 - 05 22 44 04 09 - الفاكس : 05 22 44 45 84

Casablanca, le : 03/08/2023 الدار البيضاء، في:

OUACHOUR.

SALAH.

Lunette à V. progressif + agence  
anti-éblouissement

$$\text{de l'œil} \quad 01 = (50^\circ - 0,25^\circ) + 1$$

$$02 = (60^\circ - 0,45^\circ) + 3,50$$

$$œil + 2,25$$

$$\text{de l'œil} \quad 03 = (50^\circ - 0,25^\circ) + 3,25$$

$$04 = (60^\circ - 0,45^\circ) + 5,45$$

VIENNOIS OPTOMETRISTE  
OPTICIEN Mouscron - Casablanca  
Lot Mouscron - Casablanca  
Tél : 0522 97 43 83

Dr. Saadi Rokia  
Ophtalmologue  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
8, Bd Khouribga Place de la Victoire  
2ème Etage N° 11 Code Postal 20110  
Tel.: 05 22 44 4 09 - Casablanca

8. شارع خريبكة - ساحة التصر - الطابق الثاني - رقم 11 - الرمز البريدي 20110 - الدار البيضاء  
8, Bd Khouribga - Place de la Victoire 2<sup>ème</sup> étage - N° 11 Code Postal 20110 - Casablanca